

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Anchorlube
Code du produit	: Anchorlube

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Liquides de frein,Lubrifiant,Fluides pour le travail des métaux
Restrictions d'emploi	: Aucun connu

1.4. Données relatives au fournisseur

Anchor Lubricants LLC
777 Canterbury Road
Westlake, OH 44145
USA
T (440) 871-1660 - F (440) 871-1661
[mailto:](mailto:sales@anchorlube.com) sales@anchorlube.com

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence	: (440) 871-1660
------------------	------------------

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US)



Mention d'avertissement (GHS US)	: Attention
Mentions de danger (GHS US)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
Conseils de prudence (GHS US)	: P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection. P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

2.3. Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement anticipées

Aucun connu

2.4. Dangers non classés ailleurs

Autres dangers non classés : Aucun connu.

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Mica	n° CAS: 12001-26-2	1 – 5
Calcium Carbonate	n° CAS: 1317-65-3	1 – 5
Dioxyde de silicium, quartz	n° CAS: 14808-60-7	< 1
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine	n° CAS: 4719-04-4	< 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Remarques : La silice cristalline est inextricablement liée à la matrice chimique de ce produit et aucune exposition ne peut se produire.

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Aucun premier soin ne devrait être nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation légère et passagère.
Yeux	: Pas d'effets indésirables attendus dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation mineure des yeux.
Ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Non requis. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Ce produit n'est pas classifié comme étant inflammable ou combustible.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO2). Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Attention : ce produit peut rendre le sol glissant. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Gardez à distance du déversement le personnel non indispensable et non protégé.

Pour les non-securistes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les vapeurs. Gardez à distance du déversement le personnel non indispensable et non protégé.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer et contenir le produit renversé.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Nettoyer soigneusement la zone environnante. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Conditions de stockage : Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri de. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
- Matières incompatibles : Oxydants forts.
- Utilisations finales spécifiques : Fluides pour le travail des métaux.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Calcium Carbonate (1317-65-3)

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Calcium Carbonate (Limestone; Marble)
OSHA PEL (TWA)	15 mg/m ³ (Total dust) 5 mg/m ³ (Respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silica crystaline - quartz
ACGIH® TLV® TWA	0,025 mg/m ³ (R - Respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer. Notations: A2 (Suspected Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Quartz (Respirable) (Silica: Crystalline)
OSHA PEL (TWA)	0,05 mg/m ³ poussières alvéolaires
Remarque (OSHA)	Table Z-3. For OSHA PEL (TWA): Use formulas: (250 / (%SiO ₂ +5)) for mppcf and (10 mg/m ³ / (%SiO ₂ +2)) for mg/m ³ . CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts

Mica (12001-26-2)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Mica
ACGIH® TLV® TWA	0,1 mg/m ³ (R - Respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Référence réglementaire	ACGIH 2024

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Mica (12001-26-2)

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Mica (Silicates (less than 1% crystalline silica))
OSHA PEL (TWA)	20 mppcf
Remarque (OSHA)	Table Z-3. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants imperméables.

Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux. Recommandé. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Vert. Pâte. très visqueux.
Couleur	: Vert
Odeur	: Légère Amande
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 6 – 6,5
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 107,2 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: non déterminé
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ≈ 1,12
Masse volumique	: 9,33 lb/gal
Solubilité	: Dispersable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Caractéristiques d'une particule	: Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

DL50 orale rat	> 22500 mg/kg
----------------	---------------

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

DL50 orale rat	1000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	0,371 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,371 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6 – 6,5
--------------------------------------	-----------------------------

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

pH	10,3 Temp.: 20 °C Concentration: 0,2 vol%
----	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6 – 6,5
--	-----------------------------

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

pH	10,3 Temp.: 20 °C Concentration: 0,2 vol%
----	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé (La silice cristalline est inextricablement liée à la matrice chimique de ce produit et aucune exposition ne peut se produire.).

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	285,2 – 338,6 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPPTS 870.3250 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	64,1 – 91 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPPTS 870.3250 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

Anchorlube

Viscosité, cinématique	non déterminé
Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation légère et passagère.
Yeux	: Pas d'effets indésirables attendus dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation mineure des yeux.
Ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non applicable

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non applicable

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

CL50 - Poissons [1]	> 10000 mg/l
---------------------	--------------

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

CL50 - Poissons [1]	21,7 mg/l Danio rerio (poisson zèbre)
---------------------	---------------------------------------

CE50 - Crustacés [1]	34,1 mg/l daphnie
----------------------	-------------------

CE50 72h - Algues [1]	6,66 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
-----------------------	--

Algues ErC50	21 mg/l
--------------	---------

12.2. Persistance et dégradabilité

Anchorlube

Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.
------------------------------	--------------------------------

Calcium Carbonate

Persistance et dégradabilité	La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.
------------------------------	--

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

Persistance et dégradabilité	La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.
------------------------------	--

Mica (12001-26-2)

Persistance et dégradabilité	La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.
------------------------------	--

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.
------------------------------	-------------------------------------

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-2
--	----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Autres effets néfastes : Aucun connu.

Gaz à effet de serre fluoré : Non

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Non réglementé

TMD

Non applicable

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Anchorlube	
Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger	Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

Mica (12001-26-2)

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger

Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Calcium Carbonate

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Mica (12001-26-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Anchorlube

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit figurent à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environmental Protection Agency)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Dioxyde de silicium, quartz (14808-60-7)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Listé comme cancérogène par le NTP (National Toxicology Program) des Etats-Unis

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Mica (12001-26-2)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-1,3,5-triazine (4719-04-4)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Anchorlube

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

15.3. Réglementations nationales

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction. La silice cristalline est inextricablement liée à la matrice chimique de ce produit et aucune exposition ne peut se produire.

Composant	Réglementations nationales ou locales
Calcium Carbonate(1317-65-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
Dioxyde de silicium, quartz(14808-60-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
Mica(12001-26-2)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16 Autres informations

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Date de révision : 2025-10-08

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

Indications de changement:

Nouvelle version. Changement de classification du mélange.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.